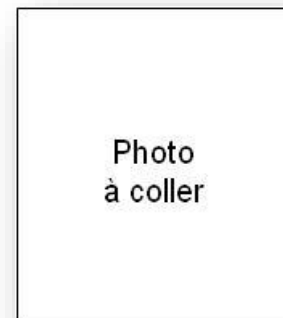




Association loi 1901
N° FFESSM : 03.29.0181
Agrément Ministère des Sports
29.S.1019

Kemperle Activités Subaquatiques

4 avenue Pasteur, 29300 QUIMPERLÉ
☎ 07 62 32 64 45 - 🌐 <http://kas.over-blog.com>



Jeune hockeyeur Adhésion 2020 – 2021

N° de licence :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél. :	Email :
Date de Naissance :	Profession :

Pièces à fournir

- **Fiche d'inscription dûment remplie et signée au verso avec autorisation parentale**
- **Photocopie** du certificat médical ou de l'attestation santé⁽¹⁾
- **1 photo d'identité collée** (obligatoire pour la 1^{ère} inscription)
- **Règlement**⁽⁶⁾ (chèque, espèces, chèques vacances)

Dossier à remettre **complet** au secrétaire

Personne à prévenir en cas de
nécessité
(Nom, prénom, Téléphone)

.....
.....
.....
.....

Allergie à l'aspirine ? oui / Non

Autres allergies ? :

.....

Tarifs

- Adhésion club ⁽²⁾ : Jeune hockeyeur 55 € →

- Licence FFESSM⁽³⁾ - 12 ans 11 € →
12 / - 16ans 26 € →

- Option Assurance complémentaire FFESSM⁽⁴⁾ →
Ass. piscine minimum, obligatoire pour la section hockey

Loisir 1 : 20 € / Loisir 2 : 25 € / Loisir 3 : 42 € / Piscine : 11 €
Loisir 1 Top : 39 € / Loisir 2 Top : 50 € / Loisir 3 Top : 83 €

« J'ai bien pris connaissance que la
licence ne couvre que la RC » (case à cocher)

Justificatif de paiement ? : Oui / Non

Total

Fiche d'inscriptions

***Seuls les dossiers complets seront traités**

1 - Certificats médicaux :

- **Hockey**, apnée jusqu'à 6 m et nage avec palme (sans interruption d'inscription) => **dispositif de 3 ans** soit **CACI de moins d'un an à la 1^{ère} adhésion** et **questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.**
- **Hockey jeune en surclassement**, plongée scaphandre et apnée au-delà de 6 m => **CACI de moins d'1 an** (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication)

Attention à bien conserver les exemplaires originaux et à ne fournir qu'une photocopie

2 - L'adhésion club :

La cotisation annuelle dépend de la section choisie. Elle permet de profiter des créneaux piscine et du matériel club dans les conditions définies par le règlement intérieur.

3 - La licence FFESSM :

Obligatoire pour toutes les activités (sauf si déjà prise dans un autre club FFESSM pour la saison en cours), elle inclut une assurance Responsabilité Civile.

4 - L'option assurance complémentaire :

La licence ne couvre que la RC. Une assurance complémentaire via le cabinet Lafont est proposée par la fédération. Pour tout renseignement, merci de consulter le site de la FFESSM.

5 - Règlement intérieur du KAS :

Le règlement du club est consultable en ligne sur le blog du club (<http://kas.over-blog.com>) ou au local du bel air.

6 - Règlements : Paiement possible en plusieurs fois (chèques bancaires, espèces ou chèques vacances...)

Fonctionnement du club

Le KAS est une association loi 1901 dont les membres sont bénévoles, toutes les activités proposées sont des activités de loisir.

Nous rejoindre c'est être conscient de la nécessité de votre participation aux actions du club en sachant allier bonne volonté et convivialité, passion et partage des compétences, dans un esprit de pur bénévolat.

Entraînements piscine :

QUIMPERLE communauté met à notre disposition les Aquapaq de Quimperlé et Scaër pour nos entraînements.

(Seul les bassins sportifs et ludiques sont concernés par la convention signée entre le KAS et Quimperlé Communauté)

- à Quimperlé le mercredi de 20h à 22h et le samedi de 17h30 à 19h30,
- à Scaër pour les hockeyeurs le mercredi de 20h15 à 22h et le samedi de 13h à 14h.

Tous les adhérents doivent quitter les établissements 5 mn avant la fin des séances.

Les séances se déroulent sous la vigilance des encadrants et des DP, cependant chaque adhérent reste responsable de ses actes (les exercices d'apnée doivent se faire sous la surveillance d'un tiers, jamais seul).

Date et signature du jeune hockeyeur :

Je soussigné(e).....

confirme avoir pris connaissance du fonctionnement du club et m'engage à respecter le règlement intérieur du KAS ⁽⁵⁾

Date :

Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e).....

autorise mon fils* / ma fille* à pratiquer le hockey subaquatique au K.A.S et déclare avoir pris connaissance du fonctionnement du club et du règlement intérieur ⁽⁵⁾

Date :

Signature :